

## L'Observatoire Economique et Social

### Les prestations légales et les cotisations sociales du régime des salariés agricoles en 2014

*Au cours de l'année 2014, les populations de bénéficiaires et d'actifs cotisants du régime des salariés agricoles sont en progression.*

*Le montant des prestations légales versé par le régime des salariés agricoles atteint 11,3 milliards d'euros et progresse de + 1,3 % par rapport à 2013. Ce montant représente 81,9 % du total des dépenses du régime.*

*Les cotisations sociales émises au régime des salariés se montent à 5,8 milliards d'euros et ce montant augmente de + 3,6 % en un an. Les cotisations sociales et la Contribution sociale généralisée (CSG) représentent plus de la moitié du budget du régime (53,1 %).*

#### Croissance des populations de bénéficiaires

Entre juillet 2013 et juillet 2014, la population protégée en maladie au régime des salariés agricoles progresse de + 1,2 %, après un maintien l'année précédente. Cette croissance trouve principalement son origine dans la progression du nombre d'actifs cotisants dans ce régime (tableau 1), en lien avec la bonne tenue de l'emploi en 2014. Le décret n°2013-1260 du 27 décembre 2013, assouplissant les conditions d'ouverture et de maintien des droits des assurances maladie-maternité-invalidité-décès, pourrait également contribuer à cette évolution favorable, le maintien des droits aux prestations en nature passant de deux à trois ans.

Dans le domaine des prestations familiales, malgré une évolution de l'activité des conjoints hors du monde agricole et la possibilité laissée aux familles de choisir le régime d'affiliation, le nombre de familles bénéficiaires augmente de + 0,9 % en 2014.



Les effectifs de retraités augmentent de + 0,5 % entre juillet 2013 et juillet 2014, après une baisse de - 0,9 %. Cette progression résulte d'une part de l'évolution législative relative à la transformation des versements forfaitaires unique (VFU) en pensions, les bénéficiaires de VFU intégrant la population totale de retraités au régime des salariés en 2014, et d'autre part de la croissance des effectifs de retraités liée au dispositif « Carrières longues Hollande ».

Le nombre total des bénéficiaires de pension d'invalidité continue d'augmenter, pour la quatrième année consécutive, de + 1,8 % entre décembre 2013 et décembre 2014.

Les effectifs d'actifs cotisants, estimés en équivalents temps plein, augmentent de + 2,9 % entre juillet 2013 et juillet 2014. Le régime agricole avait connu en 2013 une amélioration de la situation de l'emploi dans tous les secteurs d'activité. En 2014, le volume de l'emploi dans les entreprises relevant du régime agricole est de nouveau en croissance, à l'exception du secteur tertiaire.

**Tableau 1**  
**POPULATIONS DU REGIME DES SALARIES AGRICOLES EN 2013 ET 2014**

	Effectifs 2013	Effectifs 2014	Evolution 2014/2013 (en %)
Personnes protégées en maladie	1 811 948	1 833 227	+1,2%
Familles bénéficiaires de prestations légales	152 785	154 228	+0,9%
Bénéficiaires d'un avantage retraite	2 481 777	2 494 801	+0,5%
Bénéficiaires de pensions d'invalidité	25 672	26 137	+1,8%
Actifs cotisants	669 495	688 675	+2,9%

- Dénombrement au 1<sup>er</sup> juillet : personnes protégées en maladie, bénéficiaires d'un avantage retraite et actifs cotisants.
- Dénombrement au 31 décembre : familles bénéficiaires de prestations légales, bénéficiaires de pensions d'invalidité.

Source : MSA

### **Progression de + 1,3 % du montant de prestations légales**

Le montant des prestations légales versé par le régime des salariés agricoles, toutes branches confondues, s'élève à 11,3 milliards d'euros en 2014 et augmente de + 1,3 % par rapport à 2013 (tableau 2), après une hausse de + 1,0 % l'année précédente. Cette progression est en grande partie portée par la croissance des dépenses de la branche maladie (+ 0,9 point de contribution à la croissance) et, dans une moindre mesure, par la hausse des dépenses de la branche accidents du travail et maladies professionnelles (+ 0,3 point de contribution à la croissance). En 2014, la modification des règles de répartition des dépenses hospitalières publiques entraîne une forte croissance des montants de prestations exécutées en établissements notifiés au régime (Article 45 de la Loi de Financement et de Sécurité sociale pour 2014).

Le montant des prestations légales maladie-maternité-invalidité-décès versé en 2014 est de 4,3 milliards d'euros et augmente de + 2,5 % par rapport à 2013. Ce montant représente 37,9 % du montant total des prestations légales du régime des salariés agricoles.

La progression des dépenses de la branche maladie en 2014 résulte de la hausse conjointe des prestations maladie exécutées en ville (notamment des remboursements d'honoraires et de médicaments) et en établissements (hôpitaux, structures pour personnes âgées et handicapées, cliniques privées), les effectifs de la population protégée en maladie progressant nettement de + 1,2 % par rapport à 2013.

Le montant des prestations accidents du travail et maladies professionnelles (ATMP) s'élève à 0,5 milliard d'euros en 2014 et représente 4,1 % du total des prestations du régime des salariés agricoles. Ce montant progresse de + 8,7 % par rapport à 2013. Cette croissance trouve son origine en grande partie dans la hausse du montant notifié au régime des prestations exécutées en établissements, puis dans une moindre mesure, dans l'augmentation des dépenses en indemnités journalières et dans la progression modérée du montant des rentes.

Pour la branche famille, le montant versé aux bénéficiaires est de 0,8 milliard d'euros en 2014, en hausse de + 0,8 % en un an. Ce montant représente 6,8 % du total des prestations du régime des salariés agricoles. Cette augmentation s'explique principalement par la revalorisation de la Base mensuelle des allocations familiales (BMAF) de + 0,8 % (tableau 5) et par un nombre de familles qui augmente de + 0,9 % en 2014 (tableau 1). Toutefois, un effet résiduel englobant la structure des familles, le cumul des prestations par famille et les mesures législatives, limite la progression des dépenses en contribuant négativement.

Pour les prestations légales retraite, le régime des salariés agricoles a versé 5,8 milliards d'euros aux bénéficiaires d'un avantage retraite en 2014. Ce montant représente 51,2 % de l'ensemble des prestations légales du régime et est en léger recul de - 0,1 % par rapport à 2013. Cette baisse des dépenses est principalement consécutive à des effets de structure, notamment à des écarts de montants de retraite entre les entrants et les sortants dans le régime, et à l'évolution législative concernant le minimum contributif, la revalorisation des pensions étant plus faible que l'année précédente (+ 0,3 % en moyenne annuelle, tableau 5).

**Tableau 2**

**MONTANTS DES PRESTATIONS DU REGIME DES SALARIES AGRICOLES TOUTES BRANCHES EN 2013 ET 2014**

Montants en million d'euros

	Réalisation 2013	Réalisation 2014	Structure 2014 (en %)	Évolution 2014/2013 (en %)	Contribution à la croissance (en points)
Maladie-maternité-invalidité-décès	4 166,2	4 269,8	37,9%	+2,5%	+0,9
Accidents du travail et maladies professionnelles	427,5	464,8	4,1%	+8,7%	+0,3
Famille	761,6	767,5	6,8%	+0,8%	+0,1
Retraite	5 770,6	5 763,2	51,2%	-0,1%	-0,1
<b>TOTAL PRESTATIONS LEGALES</b>	<b>11 125,9</b>	<b>11 265,2</b>	<b>100,0%</b>	<b>+1,3%</b>	<b>+1,3</b>

Source : MSA

**Progression de + 0,9 % des dépenses totales**

L'ensemble des dépenses des quatre branches du régime des salariés agricoles s'élève à 13,8 milliards d'euros en 2014 et ce montant progresse de + 0,9 % par rapport à 2013.

Ces dépenses sont composées principalement des prestations légales (81,9 %). Le reste se décompose en charges techniques (8,1 %), en dépenses de gestion administrative (4,9 %), en dotations aux provisions (4,3 %), en frais financiers et autres dépenses (graphique 1).

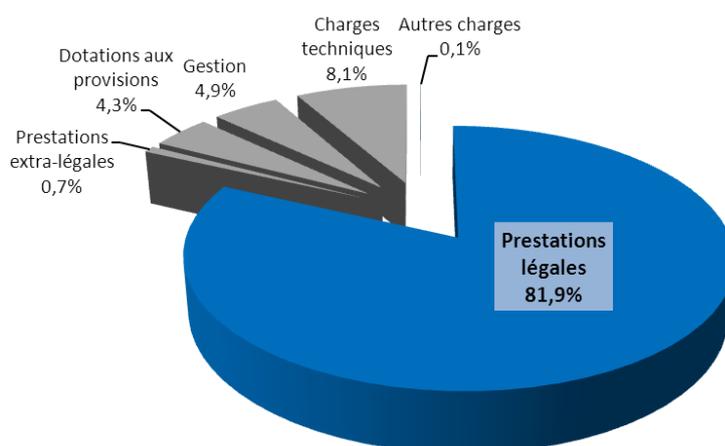
En 2014, la croissance des dépenses du régime des salariés agricoles résulte des augmentations des montants de prestations légales (+ 1,3 %) et des charges techniques (+ 12,8 %). En revanche, la baisse du montant de dotations aux provisions (- 19,8 %) limite la croissance totale des dépenses du régime.

Télécharger les données au format Excel :



**Graphique 1**

**REPARTITION DES DEPENSES DU REGIME DES SALARIES AGRICOLES EN 2014**



Source : MSA

**Progression de + 3,6 % des cotisations sociales émises**

Les cotisations sociales du régime des salariés agricoles, hors prises en charge par l'Etat et impôts et taxes affectés, se montent à 5,8 milliards d'euros en 2014. Ce montant progresse de + 3,6 % par rapport à 2013, après une hausse de + 6,8 % l'année précédente (tableau 3).

La croissance du montant des cotisations sociales émises au régime des salariés est en partie liée à la bonne tenue de l'emploi agricole en 2014. En 2014, le nombre d'heures rémunérées, indicateur du volume de l'emploi, progresse de + 2,8 % et la masse salariale est en croissance de + 3,0 %.

La progression des cotisations sociales en 2014 est principalement portée par l'évolution du montant des cotisations des branches retraite et maladie (respectivement + 1,8 point et + 1,2 point de contribution à la croissance). Le montant des cotisations de la branche retraite atteint 2,6 milliards d'euros, soit une progression de + 4,0 % en un an. Cette hausse est consécutive à l'augmentation progressive des taux de cotisations de la branche retraite, en vue de financer l'avancée des départs en retraite à 60 ans des pensionnés bénéficiaires du dispositif « carrières longues ».

Le montant des cotisations de la branche maladie s'élève à 2,0 milliards d'euros et augmente de + 3,5 % en un an. Celui des cotisations émises au titre de la branche accidents du travail s'élève à 0,4 milliard d'euros en 2014 et augmente de + 6,5 % par rapport à 2013, hausse résultant de la croissance des taux de cotisations sous l'effet notamment de l'augmentation du taux de risque ATMP.

**Tableau 3**

**MONTANTS DES COTISATIONS SOCIALES DU REGIME DES SALARIES AGRICOLES TOUTES BRANCHES EN 2013 ET 2014**

Montants en million d'euros

	Réalisation 2013	Réalisation 2014	Structure 2014 (en %)	Évolution 2014/2013 (en %)	Contribution à la croissance (en points)
Maladie-maternité-invalidité-décès	1 980,2	2 048,9	35,1%	+3,5%	+1,2
Accidents du travail et maladies professionnelles	409,2	435,8	7,5%	+6,5%	+0,5
Famille	762,3	770,0	13,2%	+1,0%	+0,1
Retraite	2 485,5	2 585,7	44,3%	+4,0%	+1,8
<b>TOTAL COTISATIONS SOCIALES</b>	<b>5 637,3</b>	<b>5 840,5</b>	<b>100,0%</b>	<b>+3,6%</b>	<b>+3,6</b>

Source : MSA

## Croissance de + 0,4 % des recettes totales

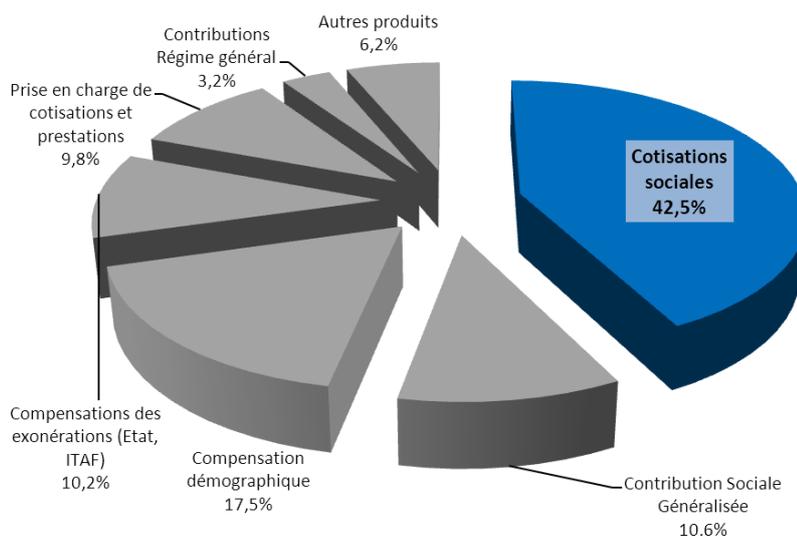
L'ensemble des recettes des quatre branches confondues s'élève à 13,7 milliards d'euros en 2014. Ce montant progresse de + 0,4 % par rapport à 2013.

Le régime des salariés agricoles est financé principalement par les cotisations sociales et la Contribution sociale généralisée (CSG) qui représentent plus de la moitié du budget en 2014 (53,1 %). Les autres sources de financement proviennent de la compensation démographique (17,5 %), des impôts et taxes affectés (ITAF) et des cotisations prises en charge par l'Etat (10,2 %) et d'autres recettes (graphique 2).

En 2014, la croissance des recettes du régime des salariés est principalement portée par celle du montant des émissions de cotisations sociales (+ 3,6 %). En revanche, la baisse prononcée des montants perçus au titre des impôts et taxes affectées, et des cotisations prises en charge par l'Etat (- 9,7 %), limite la progression des recettes totales du régime.

Graphique 2

### REPARTITION DES RECETTES DU REGIME DES SALARIES AGRICOLES EN 2014



Source : MSA

## Un résultat net déficitaire pour l'année 2014

Avec une croissance des dépenses plus soutenue que celle des recettes en 2014, le régime des salariés agricoles est déficitaire de 12,4 millions d'euros (tableau 4). Ce déficit provient exclusivement de la branche ATMP, les branches maladie, retraite et famille bénéficiant de transferts du régime général pour équilibrer leur solde.

Tableau 4

### RESULTAT NET DU REGIME DES SALARIES AGRICOLES POUR LES ANNEES 2013 ET 2014

Montants en million d'euros

	Réalisation 2013	Réalisation 2014
DEPENSES	13 631,0	13 754,7
RECETTES	13 691,3	13 742,3
<b>RESULTAT NET</b>	<b>60,3</b>	<b>-12,4</b>

Source : MSA

Télécharger les données au format Excel :



## Données

Chaque année, dans le cadre préparatoire de la Commission des comptes de la Sécurité sociale, la Caisse centrale de mutualité sociale agricole explique les évolutions des données démographiques et financières de l'année réalisée.

La direction des études, des répertoires et des statistiques (Ders) y participe en expliquant les évolutions des prestations légales, des cotisations et allègements généraux.

Le régime des salariés agricoles est composé de quatre branches : la maladie-maternité-invalidité-décès, les accidents du travail et maladies professionnelles, la retraite, la famille. La branche famille est prise en compte par la caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) pour sa partie technique.

Le champ des données regroupe la métropole uniquement.

Depuis 1963, la loi de finances a mis à la charge de la branche maladie (Cnam) et de la branche retraite (Cnav) du régime général les éventuels déficits respectifs des branches maladie et retraite du régime des salariés agricoles. Par ailleurs, une compensation spécifique entre la branche ATMP du régime général et la branche ATMP du régime des salariés agricoles est prévue aux articles L.134-7 à L.134-11 du code de la Sécurité sociale. Cette compensation permet d'équilibrer la charge des rentes en fonction des masses salariales de chacun de ces régimes. Pour la branche famille, les dépenses et recettes du régime des salariés sont intégrées dans les comptes de la Caisse nationale d'allocation familiale (Cnaf).

## Les hypothèses macro-économiques

La direction de la Sécurité sociale transmet aux organismes de Sécurité sociale les données macro-économiques servant à expliquer les évolutions des montants de prestations légales et de cotisations sur une année.

Tableau 5

### PRINCIPALES DONNEES MACRO-ECONOMIQUES - ANNEES 2013 ET 2014

Evolution annuelle moyenne	Réalisation 2013	Réalisation 2014
Prix hors tabac	+0,7%	+0,4%
Revalorisation des pensions d'invalidité maladie, de la majoration tierce personne et des rentes (au 1 <sup>er</sup> avril)	+1,5%	+0,8%
Revalorisation des pensions et invalidité vieillesse, du minimum contributif et indemnités en capital (au 1 <sup>er</sup> octobre)	-	+0,3%
Revalorisation de la base mensuelle des allocations familiales (au 1 <sup>er</sup> avril)	+1,2%	+0,8%
Plafond de la sécurité sociale (au 1 <sup>er</sup> janvier)	+1,8%	+1,4%
Salaire Minimum interprofessionnel de croissance (au 1 <sup>er</sup> janvier)	+1,3%	+1,1%

Source : MSA

### Définition : actif cotisant

La notion d'actif cotisant est définie à l'article D. 134-4 du CSS

«Est considéré comme cotisant actif toute personne quel que soit son âge, exerçant une activité professionnelle, assujettie à un régime obligatoire de sécurité sociale et qui verse personnellement ou pour laquelle est versée une cotisation.»

#### Sigles cités :

ATMP	: Accident du travail et maladie professionnelle
BMAF	: Base mensuelle des allocations familiales
Cnaf	: Caisse nationale d'allocations familiales
Cnam	: Caisse nationale d'assurance maladie
Cnav	: Caisse nationale d'assurance vieillesse
CSG	: Contribution sociale généralisée
IJ	: Indemnité journalière
Itaf	: Impôts et taxes affectés
SA	: Salarié agricole
Smic	: Salaire minimum interprofessionnel de croissance

MSA Caisse Centrale	Direction des Études, des Répertoires et des Statistiques	 L'essentiel & plus encore
Les mercuriales	Responsable de la publication, Alain PELC - Rédacteur en chef, David FOUCAUD	
40 rue Jean Jaurès	Mission Synthèses - Synthèse réalisée par Vanessa GUERIN	
93647 Bagnolet cedex	Mise en forme : Michèle LALLAOURET	
	Diffusion : Claudine GAILLARD, gaillard.claudine@cmsa.msa.fr - Mireille MEDELICE, Medelice.mireille@ccmsa.msa.fr	